



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 avril 2015

Quand le Sénat choisit de pénaliser les victimes et pas les clients

Dans la nuit du 30 au 31 mars 2015, une majorité sénatoriale a donc décidé de rétablir le délit de racolage et de rejeter la pénalisation des clients de la prostitution.

Il s'agit là d'un grave retour en arrière, ne tenant absolument pas compte de l'expertise des associations qui accompagnent les femmes victimes de la prostitution, ni de celui d'institutions comme le Haut Conseil à l'Égalité, ni de la mobilisation politique de plus de 16 mois.

Ce vote est insultant et incroyablement machiste.

La prostitution est une violence faite aux femmes

Une fois de plus, les personnes prostituées sont mises en danger alors qu'elles sont les victimes d'un système que le Sénat, par ce vote, ne fait que protéger. Après l'amendement masculiniste de 2013, c'est un nouveau recul pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes que propose une majorité de sénateurs.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes restera mobilisée aux côtés des autres membres d'Abolition 2012 pour la suite du processus parlementaire.